



Délibération n°2025-93

Date de la convocation : 21 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	34
Nombre de conseillers votants :	40
- dont « pour » :	40
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : Fixation tarifs séjours été ALSH

Le mardi 27 mai 2025 à 18h45

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de mai à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Cagnotte, salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Étaient présents : Rachel DURQUETY, Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Dominique DUPUY, Corine DE PASSOS, Estelle LEVI, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Thierry CALOONE, Roland DUCAMP, Didier SAKELLARIDES, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, Jean-Luc SEMACOY, Liliane MARBOEUF, Christel ROLLO, Valérie BRETHOUS, Stéphane BELLANGER, Marie Josée SIBERCHICOT, Guy BAUBION BROYE, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE,

Étaient excusés : Bernard DUPONT, Henri LALANNE

Procurations : Julien PEDELUCQ à Christian DAMIANI, Jean-François LATASTE à Dominique DUPUY, Lionnel BARGELES à Fabienne LABASTIE, Christian FORTASSIER à Didier MOUSTIE, François CLAUDE à Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, Sandrine DARRICAU-DUFAU à Christel ROLLO,

Absents : Thierry LE PICHON, Régine TASTET, Bruno TRAVERT,

Secrétaire de séance : Robert BACHERE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

VU la délibération 2025-60 du 08 avril 2025 et intitulée « Fixation des tarifs des séjours d'été »

CONSIDÉRANT que le lieu d'hébergement du séjour « Fais ton sac pour Commensacq » du 28 juillet au 1^o août 2025 a été changé du fait que celui prévu initialement n'a pas vu son agrément SDJES renouvelé.

CONSIDÉRANT que le nouveau montant

Madame la Vice Présidente présente au Conseil Communautaire le nouveau séjour « été » prévu par les ALSH du Pays d'Orthe et Arrigans à Sabres du 28 juillet au 01 août 2025 pour un prix de revient de 452.00 €. L'effectif prévisionnel est de 21 enfants.

La participation de la communauté de Communes représentera une enveloppe minimale de 884.10 € et maximale de 1 945.02 € en fonction de la grille tarifaire ci-dessous :



SEJOUR ETE 2025 " Fais ton sac pour Commensacq "

SEJOUR DE 5 JOURS ET 4 NUITS DU 30 / 07 AU 01 / 08

QUOTIENT FAMILIAL	prix de revient	PSO CAF	Tarif initial	aide ccpoa		Plein tarif	ATL CAF	AIDE XL	RESTE A PAYER FAMILLE	
				%	MONTANT				%	MONTANT
QF≤357€	452,00 €	31,00 €	421,00 €	10%	42,10 €	378,90 €	70,00 €	252,07 €	15%	56,84 €
357,01<QF≤449€	452,00 €	31,00 €	421,00 €	10%	42,10 €	378,90 €	70,00 €	233,12 €	20%	75,78 €
449,01<QF≤621€	452,00 €	31,00 €	421,00 €	10%	42,10 €	378,90 €	60,00 €	205,23 €	30%	113,67 €
621,01<QF≤794€	452,00 €	31,00 €	421,00 €	15%	63,15 €	357,85 €	60,00 €	147,55 €	42%	150,30 €
794,01<QF≤820€	452,00 €	31,00 €	421,00 €	15%	63,15 €	357,85 €	50,00 €	111,03 €	55%	196,82 €
820,01<QF≤1000€	452,00 €	31,00 €	421,00 €	22%	92,62 €	328,38 €	50,00 €	48,51 €	70%	229,87 €
1000,01<QF≤1500€	452,00 €	31,00 €	421,00 €	22%	92,62 €	328,38 €	0,00 €	0,00 €	100%	328,38 €
QF>1500 €	452,00 €	31,00 €	421,00 €	10%	42,10 €	378,90 €	0,00 €	0,00 €	100%	378,90 €

SEJOUR ETE 2025 " Fais ton sac pour Commensacq "

SEJOUR DE 5 JOURS ET 4 NUITS DU 30 / 07 AU 01 / 08

QUOTIENT FAMILIAL	prix de revient	PSO MSA	Tarif initial	aide ccpoa		Plein tarif	ATL MSA	AIDE XL	RESTE A PAYER FAMILLE	
				%	MONTANT				%	MONTANT
QF≤357€	452,00 €	31,00 €	421,00 €	10%	42,10 €	378,90 €	60,00 €	262,07 €	15%	56,84 €
357,01<QF≤449€	452,00 €	31,00 €	421,00 €	10%	42,10 €	378,90 €	60,00 €	243,12 €	20%	75,78 €
449,01<QF≤621€	452,00 €	31,00 €	421,00 €	10%	42,10 €	378,90 €	60,00 €	205,23 €	30%	113,67 €
621,01<QF≤794€	452,00 €	31,00 €	421,00 €	15%	63,15 €	357,85 €	60,00 €	147,55 €	42%	150,30 €
794,01<QF≤820€	452,00 €	31,00 €	421,00 €	15%	63,15 €	357,85 €	60,00 €	101,03 €	55%	196,82 €
820,01<QF≤900€	452,00 €	31,00 €	421,00 €	22%	92,62 €	328,38 €	60,00 €	38,51 €	70%	229,87 €
900,01<QF≤1000€	452,00 €	31,00 €	421,00 €	22%	92,62 €	328,38 €	0,00 €	98,51 €	70%	229,87 €
1000,01<QF≤1500€	452,00 €	31,00 €	421,00 €	22%	92,62 €	328,38 €	0,00 €	0,00 €	100%	328,38 €
QF>1500 €	452,00 €	31,00 €	421,00 €	10%	42,10 €	378,90 €	0,00 €	0,00 €	100%	378,90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE la mise en place du nouveau séjour «Fais ton sac pour Commensacq » organisé par les ALSH du Pays d'Orthe et Arrigans
- VALIDE les grilles tarifaires si dessus
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.
- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Jean Marc LESCOUTE